

Règlement Intérieur Provisoire

TPLM 2018-2019

Article 1 : Organisation

Le Comité Départementale du Jeu d'Echecs du Nord (CDJE 59) organise **les 5 phases** des Tournois rapides Permanents de Lille Métropole dit « TPLM »

Article 2 : Homologation et Appariements

Ces tournois sont homologués par la Fédération Française des Echecs en 5 rondes.
Les appariements informatisé, programme PAPI, se font au Système Suisse intégral.
Ils seront comptabilisés pour le classement Elo rapide.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 15 minutes KO par joueur.

Article 4 : Dates des différentes phases

Les samedis après-midi :

- 10 novembre à Neuville-en-Ferrain.
- 08 décembre à Marcq en Baroeul
- 02 février à Wattignies
- 06 avril à Fournes en Weppes
- 11 mai à Neuville-en-Ferrain
- 1^{er} juin à Marcq en Baroeul

Article 5 : Inscription

Pas de droits d'inscription. **Pas d'inscription sur place.**

Tout joueur doit être licencié le jour du tournoi.

Le tournoi est ouvert à tout joueur, jusqu'à junior, de moins de 1500 elo au 1^{er} septembre de la saison en cours.

La date limite des inscriptions est fixée au mercredi précédent le tournoi (dans la limite des places disponibles)

Le tournoi A sera réservé aux joueurs : des catégories Minimes-Cadets-Juniors ou ayant un classement elo rapide compris entre 1200 et 1500 (inclus).

Le tournoi B est réservé aux joueurs : des catégories Petits-Poussins à Benjamins avec un elo strictement inférieur à 1200 au 1^{er} septembre de la saison en cours.

Aucune inscription ne sera prise sans le n° de licence

Article 6 : Pointage et horaires prévisionnel des rondes

Pointage de 13h30 à 13h55. Clôture du tournoi à 17h15.

Ronde 1 à 14h

Ronde 2 à 14h40

Ronde 3 à 15h20

Ronde 4 à 16h

Ronde 5 à 16h45

Article 7 : Classement à l'issue de chaque phase

Pour chaque tournoi, le classement final de chaque phase est établi suivant le nombre de points de parties. Le système de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le buchholz tronqué puis la performance.

Article 8 : Classement général et Prix

Le classement final général est établi à l'issue de la dernière ronde de la dernière phase. Pour chaque classement, **les 3 meilleurs résultats** de chaque joueur seront pris en compte.

En cas d'égalité, le départage sera dans l'ordre le meilleur 4^{ème} résultat, puis le meilleur 5^{ème}, 6^{ème}, enfin le plus jeune joueur.

Tous les joueurs peuvent s'inscrire sans aucune restriction pour les 5 premières phases.

Pour participer à la 6^{ème} et dernière phase, chaque participant doit avoir participé au moins à 2 phases précédentes.

Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 9 : Arbitrage et règles du jeu

Le tournoi est arbitré par Michel Barbaut (AFO 2).

Les règles du jeu rapide s'appliquent à ce tournoi **la partie sera perdue après le 2nd coup illégal achevé.**

Article 10 : Comportements des joueurs et accompagnateurs

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs). Les analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu. Les téléphones portables doivent être éteints, le joueur dont le téléphone sonne ou vibre perd la partie. Il faut aussi éviter toutes lectures, discussions et comportements suspects.

Article 11 : Commission d'Appel

En cas de réclamation, le joueur prévient oralement l'arbitre principal avant la fin de la partie. Le joueur mettra par écrit ses récriminations avant le début de la ronde suivant. L'arbitre transmettra la réclamation à la commission d'Appels sportifs.

Article 12 :

L'inscription au TPLM implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre Principal
Michel Barbaut

L'organisateur
CDJE 59